



Règlement : Football des enfants – Saison 2026.2027

Le règlement suivant fait l'objet d'une validation du bureau exécutif du District de Football de Loir-et-Cher, et s'applique avec effet immédiat.

Les termes de celui-ci encadrent les épreuves suivantes :

- U10 Critérium 1
- U11 Niveau 1
- U11 Critérium 2-3-4

Article 1 : Gestion administrative de l'épreuve

Les trois épreuves susnommées font l'objet d'une gestion exclusive du District de Football de Loir-et-Cher en qualité de gestionnaire, représenté par la *Commission du Football des enfants* présidée par M. Alain Richard, membre élu au comité directeur ainsi que des membres qui la composent, et M. Pierre CREUZET, Conseiller Technique Départemental en charge du Développement de l'Animation des Pratiques.

Article 2 : Engagements

Les engagements dans l'une des trois épreuves se font via l'outil Football Animation Loisir (Ci-après FAL) et font l'objet d'un pré-engagement des clubs.

La validation de chacun des pré-engagements est inhérente à la Commission du Football des enfants, et fera l'objet d'un contrôle avant validation.

L'engagement ne pourra être validé que si l'ensemble des points suivants sont respectés :

- Référent(e) de la catégorie inscrit(e) et licencié(e)
- Educateur(rice) en charge de l'équipe inscrit(e) et licencié(e)
- Niveau de l'équipe indiqué lors de l'engagement (pour l'épreuve U11 Critérium 2-3-4 uniquement)
- L'engagement dans l'épreuve U11 Niveau 1 doit faire l'objet d'un volontariat dans les délais prévus par celui-ci.

Article 3 : Règlement et organisation de l'épreuve

La réglementation appliquée est celle définie par la Fédération Française de Football et les règles du football à 8.

- Une rencontre de 2*30 minutes pour les Challenges à deux équipes
- Deux rencontres de 30 minutes pour les Challenges à trois équipes
- Trois rencontres de 20 minutes pour les Challenges à quatre équipes
- Quatre rencontres de 15 minutes pour les Challenges à cinq équipes

Une mi-temps de 5 à 10 minutes a lieu entre deux périodes/rencontres.

Le Challenge jonglerie fait partie intégrante de l'organisation du Challenge et doit être réalisé avant le début du plateau.

Les résultats (rencontres + jonglages) doivent être reportés sur la feuille de présence et la feuille bilan du Challenge.

Pour le Niveau 1 uniquement, une séance de Tirs au But (3 tireurs) a lieu en cas de score nul lors de la rencontre.

Article 3 : Conditions de participation à l'épreuve

Les joueurs et joueuses pouvant prendre part à l'une des trois épreuves citées doivent remplir **l'ensemble des critères** suivants :

- Être licencié(e) au sein du club (ou d'un club de l'entente) dans lequel il/elle pratique
- Être né(e) en 2016 (U11) ou 2017(U10)
- Un maximum de 3 joueurs ou joueuses né(e)s en 2018 (U9) par équipe peuvent participer à l'épreuve
- Un nombre illimité de joueuses nées en 2015 (U12F) peuvent participer à l'épreuve
- Un nombre maximum de 12 joueurs et joueuses par équipe

Article 4 : Conditions de report et d'absence

Toute demande de report d'un challenge ou d'un plateau doit être soumise à validation de la commission, de son Président, du Conseiller Technique en charge, ou du Secrétaire Technique du District au maximum 48h avant l'horaire de plateau (soit le Jeudi précédant l'épreuve, avant 10 :30) aux adresses suivantes :

pcreuzet@loir-et-cher.fff.fr et/ou jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr

Toute demande effectuée passé ce délai ne sera pas étudiée.

Article 5 : Retour des feuilles de Match

Le retour des feuilles de match opère sur l'outil FAL et doit être effectué dans un délai de **96 heures après l'horaire du plateau**.

La responsabilité de son importation revient au club recevant et la feuille de présence de l'équipe soit lui être donnée le jour même.

En cas d'oubli, le club concerné devra lui-même importer cette feuille dans les délais prévus ci-dessus.

Une amende forfaitaire de 20€ par feuille sera appliquée en cas de dépassement de délais.

Article 5 : Forfaits

- Tout forfait d'une équipe dans les délais prévus entraîne une amende forfaitaire de 20€ par équipe absente
- Tout forfait d'une équipe en dehors des délais prévus (-48h) entraîne une amende forfaitaire de 40€ par équipe absente
- Une majoration de 10€ est appliquée pour les clubs forfaits devant accueillir le plateau.
- Les équipes engagées en U11 Niveau 4 **sont exonérées** de l'amende financière en cas de forfait sous condition que celui-ci ait lieu dans le respect des délais prévus ci-dessus.
- Tout forfait général entraîne une amende forfaitaire de 60 euros.